ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agents des brigades departementales de reserve

Question écrite n° 46623

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur une inquietude des fonctionnaires des brigades departementales de reserve de La Poste suite a l'annonce d'un projet de suppression de leur service. La Poste continue ainsi la liquidation systematique de nombre de ses services sous pretexte de reorganisation et de restructuration. L'amenagement du territoire, un service public de qualite accessible a tous quelle que soit sa situation sociale ou geographique, le maintien de l'emploi sont de premiere importance. Les brigadiers de reserve assurent depuis plus de cent ans la continuite du service public, notamment en zone rurale. Leur metier s'inscrit pleinement dans la politique de maintien de l'activite, et donc de l'emploi dans ces zones deja particulierement touchees. Sa suppression ne manquerait pas d'aggraver davantage encore cette situation. Elle lui demande que ce projet nefaste pour le service public soit abandonne.

Texte de la réponse

La Poste participe activement a la politique d'amenagement du territoire en respectant les dispositions de la loi du 2 juillet 1990 de son cahier des charges et du contrat de plan qu'elle a signe avec l'Etat, avec comme objectif d'assurer un service public de qualite sur l'ensemble du territoire qui reponde aux besoins de toutes les categories d'usagers, en particulier en zone rurale. C'est dans ce sens que le president de La Poste a annonce en juin 1995 la decision de ne fermer aucun point de contact pendant la periode de l'actuel contrat de plan 1995-1997, conformement aux engagements du President de la Republique. Cette disposition a ete confirmee par le president de La Poste dans la lettre relative a l'organisation du reseau des bureaux de poste, qu'il a adressee le 26 fevrier 1996 a tous les parlementaires. Par ailleurs, La Poste opere actuellement, dans le cadre de son developement, une professionnalisation de son reseau de bureaux de poste visant a adapter l'ensemble des moyens dont elle dispose aux besoins de son public. Les reamenagements envisages ont pour objectif de rendre le reseau des bureaux plus efficace et mieux a meme de remplir sa mission essentielle de contact quotidien avec le public tout en offrant une gamme plus etendue de services. C'est en ce sens que certaines dispositions de la reforme en cours tendent a alleger un grand nombre d'etablissements des taches de gestion afin qu'ils puissent consacrer l'essentiel de leur activite a l'accueil de la clientele et ameliorer la qualite de service. Toutefois, aucune reduction d'effectif n'est operee dans les petits bureaux ayant moins de quatre emplois dans les fonctions guichet-developpement. Cette evolution des taches et du role du personnel des bureaux de poste ne saurait, sans nuire a l'efficacite de la reforme, laisser de cote les agents appeles a remplacer les chefs d'etablissements qui font partie des brigades departementales de reserve et dont la mission consiste, en cas d'absence du responsable de l'etablissement, a maintenir la qualite et la continuite du service dans les petits et moyens bureaux. En revanche, il n'existe aujourd'hui aucun projet tendant a supprimer les brigades departementales qui regroupent actuellement 2 200 agents environ.

Données clés

Auteur : Mme Jacquaint Muguette
Circonscription : - COM

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE46623

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46623
Rubrique : Poste
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6704
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1220